

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2018 à 18 H 30

COMPTE RENDU

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Monsieur GAILLARD, Madame JUNG et Monsieur POSTIAUX absents

Avaient donné pouvoir :

- | | | |
|-------------------------|---|---------------------|
| • Madame JOBBE-DUVAL | à | Monsieur MANDINE |
| • Madame GROSSO | à | Monsieur VANHALST |
| • Madame RICARD | à | Monsieur SERRUS |
| • Madame BOURGUE | à | Monsieur COUSTABEAU |
| • Monsieur AYME | à | Monsieur JEAN |
| • Madame MICHELOTTI | à | Madame CARELLO |
| • Monsieur CARREGA | à | Monsieur BREBION |
| • Madame VIRETTI | à | Madame FANTAUZZO |
| • Monsieur VILLEVIEILLE | à | Madame CADVILLE |

Il est donné lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Juin 2018.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 3 abstentions (Mme CADVILLE, M. VILLEVIEILLE, M. HANNON)

Puis il est fait lecture des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

VIE MUNICIPALE (Finances, Urbanisme, Développement Durable, Communication, Relations avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, Relations avec le Conseil de Territoire du Pays d'Aix)

- **Finances**

1. **Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – actions culturelles dans le cadre de la Commémoration du Centenaire de la Guerre 1914/1918**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve, dans le cadre de la Commémoration du Centenaire de la Guerre 1914-1918, les différentes actions culturelles programmées par la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON. Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

- | | |
|---|------------|
| ✓ Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône 60 % | 4 902,00 € |
| ✓ Commune de LA ROQUE D'ANTHERON 40 % | 3 268,00 € |

Sollicite une subvention du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône la plus élevée possible.

.../...

- Ressources humaines

- 2. Redevances d'occupation des logements situés dans le domaine public communal et charges afférentes

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 3 abstentions (Mme CADVILLE, M. VILLEVIEILLE, M. HANNON) décide de fixer :

- La redevance d'occupation d'un logement situé dans le domaine public à 7,14 €/m². Il est précisé que ce montant correspond au montant de la valeur locative au m² des logements de fonction voté au Conseil Municipal du 13 Décembre 2017 soit 8,40 €/m² auquel il est appliqué une réfaction de 15 % due aux contraintes d'un usage public des lieux où se situe le logement.
- Les charges lorsque le logement n'est pas doté d'un compteur individuel permettant à l'occupation de souscrire un abonnement auprès du fournisseur à :
 - Electricité : 0,91 €/m²
 - Eau : 5,95 €/occupant
 - Chauffage : 0,49 €/m²

Ces montants de charges sont identiques à ceux votés en décembre 2017 pour les logements de fonction.

Précise que le montant des redevances et charges seront révisés chaque année en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 27 Juillet 2018



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS